

DOCUMENT DE SYNTHÈSE
POUR DIFFUSION NATIONALE

Titre (intitulé du projet tel qu'inscrit dans le dossier de candidature)	Assolement en Commun : rendre les exploitations viables, vivables, attractives et transmissibles
Région	Occitanie
Département	Hautes Pyrénées
Territoire	Coteaux Est du Département – Région Astarac
Nombre d'agriculteurs impliqués	10
Structure porteuse	CUMA DE GUIZERIX – Quartier Peyres – 65230 GUIZERIX
Durée du projet (en mois) et période (mettre uniquement les années)	Durée : 48 mois Période : du 27 Mars 2014 au 26 Mars 2018
Montant de la subvention CAS-DAR	61 488,00 € allouée – 60 143 € demandée
Budget total du projet	75 179 €

I – OBJECTIFS

Le projet s'appuie sur la mise en place d'un Assolement en Commun. 10 agriculteurs, membres du collectif, en polyculture élevage veulent rendre leurs exploitations viables, vivables et transmissibles.

Ils ont donc pour projet de structurer un mode de fonctionnement en commun avec les objectifs suivants :

- *D'un point de vue économique :*
 - Mettre en place une gestion efficace des exploitations en optimisant la gestion des équipements, du travail et des produits phytosanitaires.
 - Dégager du temps à consacrer aux élevages
 - Mettre en place des cultures à haute valeur ajoutée (maïs semences)
- *D'un point de vue environnemental :*
 - Mise en place de cultures intermédiaires (diminution intrants azotés)
 - Mise en place de couverts végétaux (diminution du lessivage et érosion)
 - Gérer les jachères collectivement pour préserver la biodiversité
- *D'un point de vue social :*
 - Préserver et développer l'emploi sur le territoire
 - Pérenniser les exploitations pour les rendre attractives pour les jeunes et faciliter leur installation
 - Faciliter la transmission des exploitations

II – MISE EN ŒUVRE

A – PREMIER VOLET DU PROJET : MISE EN PLACE D'UN ASSOLEMENT EN COMMUN

- Le groupe a donc commencé à travailler sur des échanges de parcelles afin de restructurer le foncier. Il a donc été accompagné par un conseiller-animateur Référent Foncier. Ce conseiller a mené une enquête individuelle auprès des propriétaires. Il a ensuite proposé un premier scénario discuté et amendé. Un deuxième scénario a été accepté et signé.

- Dans le même temps et assez rapidement, la structuration de l'assolement en commun s'est rapidement concrétisée.
Avec l'appui d'un juriste, ils ont créé une Société En Participation (SEP) qui permet de protéger les fermages acquis, en permettant des échanges de cultures par les exploitants, sans obligation d'accord du propriétaire. C'est également par la SEP que se fixe la clef de répartition des produits et charges entre les associés.
Afin d'aborder la dimension humaine et de réfléchir sur le fonctionnement et les relations humaines, le groupe a fait appel à un conseiller spécialisé.
- La mise en place de cultures spécifiques était le principal objectif économique du projet. Le groupe avait, en effet, posé un préalable à l'assolement en commun : la mise en place de cultures à haute valeur ajoutée. Les semenciers cherchant à placer des contrats, le groupe s'est donc lancé. Ils ont tenté de réfléchir à la création d'une zone protégée, mais finalement, ils ont abandonné ce projet qui pourrait devenir pénalisant à moyen terme.
- Le projet prévoyait également la mise en place de jachères « faune sauvage » pour améliorer la biodiversité. Le groupe a alors travaillé au développement de jachères apicoles, les abeilles étant indispensables à la pollinisation des cultures semencières.

CETTE PREMIERE PHASE A NECESSITE 26 REUNIONS ET LA PRODUCTION DE 8 COMPTE RENDUS ET DIAPORAMA

B – DEUXIEME VOLET DU PROJET : MISE EN PLACE D'UN SUIVI AGRONOMIQUE DES PARCELLES

A partir du moment où le groupe a décidé de mutualiser le foncier, il est devenu indispensable de connaître le potentiel agronomique des terres afin d'effectuer les corrections éventuelles.

Pour mener à bien cette phase primordiale du projet, le groupe a souhaité se faire accompagner par un expert en agronomie. Ce travail d'accompagnement a été mené par un conseiller de la Chambre d'Agriculture des Hautes Pyrénées. Le groupe s'est également fait accompagner par un consultant en Relations Humaines afin de travailler à l'élaboration de la fiche de poste du salarié qu'ils projetaient d'embaucher au sein de groupement d'employeurs.

L'évaluation de leurs besoins et l'expression des attentes ont mené à l'embauche d'un salarié qui assure la conduite du matériel, mais également capable d'assurer le suivi des cultures et le conseil en agronomie.

- Une vaste campagne d'analyses de sol a donc été lancée afin de déterminer les besoins en P, K, CaO, MgO et oligo éléments.
Dans le même temps, les effluents d'élevage ont également été analysés.
- L'analyse des résultats a conduit à classer les parcelles, les cartographier avec la production d'un atlas. Cela a eu pour finalité la proposition d'un protocole d'interventions sur les parcelles à corriger.
Afin de capitaliser l'historique des parcelles et de consigner l'ensemble des interventions, le groupe a aussi souscrit un abonnement au logiciel « mes p@rnelles ». Le salarié du GE a pris en main ce logiciel qui permet à la fois d'enregistrer les pratiques, le suivi des interventions et de répondre aux exigences réglementaires.

- Le groupe a également décidé de nommer 2 référents. Ces 2 agriculteurs ont la responsabilité de suivi des cultures (1 pour le semence, 1 pour les autres cultures). Ce sont les chefs de cultures qui déclenchent les interventions. Les autres membres deviennent alors de simples exécutants aux côtés du salarié.
Ces référents deviennent également les seuls interlocuteurs des techniciens, ce qui est particulièrement apprécié par les semenciers qui saluent la rapidité de réaction du groupe.

CETTE DEUXIEME PHASE A NECESSITE 8 REUNIONS ET 120 ANALYSES ONT ETE REALISEES

C – TROISIEME VOLET DU PROJET : VALORISATION DES CULTURES INTERMEDIAIRES

Au moment du dépôt du dossier, cette action visait 2 objectifs :

- Développer les couverts végétaux et mettre en place des cultures intermédiaires. Pour ce faire, le groupe a fait intervenir un expert en la personne d'un technicien agronome indépendant. L'intervention de cet expert a porté sur :
 - Echange et partage pratico-pratique sur les couverts végétaux
 - Lien technique culturelle, érosion, pollutions
 - Le sol, comment le nourrir
 - Les divers types de couvert
 - La destruction mécanique du couvert
 - Données technico-économiques

Des essais d'implantation, en semis direct sur couvert, d'un maïs et d'un soja couplé à un essai « dose d'azote » ont été mis en place

- Valoriser ces cultures intermédiaires

Les objectifs poursuivis :

- Permettre la couverture des sols et valoriser ces cultures intermédiaire en améliorant la structure des sols, diminuant les intrants tout en espérant de bons rendements.
- Renforcer l'autonomie fourragère des élevages en faisant entrer ces cultures dans la ration.

Une unité de méthanisation aurait également constitué une source de valorisation important des couverts végétaux. Ce projet rencontrant de fortes oppositions sur le terrain, cette unité n'a encore pas vu le jour.

CETTE DEUXIEME PHASE A NECESSITE 4 REUNIONS

III – RESULTATS

- **Echanges de parcelles**
 - 33 hectares ont été échangées et ont aussi fait l'objet d'une amélioration parcellaire
 - Ces échanges ont permis de « déplacer » 2 éleveurs qui ne souhaitaient pas se lancer dans le maïs semences. Ce déplacement a donc permis la cohabitation des cultures autoconsommées (élevage) et le projet de production de semences.
 - Un éleveur a cessé son activité agricole. Les échanges ont permis de gérer cette cessation et le partage des parcelles entre 2 jeunes qui se sont installés.

➤ **Structuration de l'assolement en commun**

- Création d'une SEP – Elaboration des statuts
- Réflexion sur le fonctionnement des groupes – Réflexion sur l'élaboration d'un règlement intérieur (en cours de construction) – Elaboration d'une charte
- Positionnement des éleveurs dans les différents périmètres qui gravitent autour du collectif. Certains agriculteurs n'ont, en effet, pas choisi de faire partie de la SEP, mais collaborent sur d'autres projets. Sur le territoire, on observe donc plusieurs niveaux d'implications qui cohabitent.

➤ **Mise en place durable de cultures « spécifiques » - Production de semences – Entre 2012 et 2017 :**

- Installation croissante de cultures de production de semences
 - Maïs de 0 à 120 hectares
 - Tournesol + colza : de 32 à 41 hectares
- Evolution des espèces mises en cultures
 - De 9 à 15 espèces
- Augmentation du rendement en maïs consommation
 - De 116 à 130 quintaux / hectare
- Augmentation de la surface de couverts végétaux
 - De surface d'essais à 100 hectares
- Augmentation de l'emploi sur le territoire
 - Embauche d'un salarié qualifié en CDI à plein temps et de jeunes au moment du castrage (2.5 ETP)

➤ **Mise en place d'un suivi agronomique des parcelles**

- Recensement des parcelles : 102 prélèvements et analyses de sols pour
 - Valoriser le rôle de matière organique
 - Connaître les carences et excès des éléments minéraux
 - Connaître le comportement du sol et la mobilisation des éléments pour les cultures
- Etablir une cartographie précise des parcelles et leurs besoins en minéraux
- Mise en place de personnes référentes identifiées comme « chef de cultures » avec une délégation affirmée et écrite de la part du groupe. Le groupe a par ailleurs établi 5 fiches de poste attribuant des missions aux membres de la SEP

➤ **Valorisation des cultures intermédiaires**

Plusieurs essais ont été menés avec différents scénarii de travail du sol et intervention avec des phytosanitaires. Le protocole prévoyait également un semis direct sur le couvert végétal. L'année des essais qui a présenté un printemps pluvieux a posé quelques problèmes. Les essais doivent être à nouveau mis en place pour confirmer les résultats. Un tableau de suivi a été élaboré et doit être amendé avec les observations des années suivantes.

CONCLUSION : LES OBJECTIFS DU DEPART SONT-ILS ATTEINTS ?

- *D'un point de vue économique :*
 - L'assolement en commun a permis une gestion efficiente des exploitations en optimisant l'utilisation des équipements, du travail et des intrants.
 - La mise en place des cultures à haute valeur ajoutée (semences) a permis une augmentation conséquente du revenu des exploitations. La part de réversion de la SEP à ses associés est passée de 52 200€ en 2016 à 109 000€ en 2017. Le maïs semence à lui seul procure une plus-value importante avec une marge brute autour de 2000€/ha comparée à celle du maïs consommation à 900€.
La force du collectif réside dans le fait de permettre à des polyculteurs d'accéder à ce genre de cultures. La production de culture à valeur ajoutée et à rémunération régulière (maïs semences) joue le rôle d'amortisseur économique par rapport à la volatilité des cours rencontrés dans le système polyculture élevage.
- *D'un point de vue environnemental :*
 - La mise en place de couverts végétaux a permis au groupe de réfléchir aux changements de pratiques. Les agriculteurs se sont formés, ont fait des essais et ont adopté une posture responsable par rapport à la couverture du sol en hiver, et l'utilisation de produits phytosanitaires. Aujourd'hui, ils modifient leurs équipements en matériel pour parfaire le travail.
- *D'un point de vue social :*
 - Le projet a permis de développer l'emploi sur le territoire, avec 5 ETP salariés
 - Les exploitations sont attractives pour les jeunes et la gestion collective a permis l'installation de 2 jeunes agriculteurs.
 - Le groupe n'a pas hésité à se former pour acquérir des compétences complémentaires et modifier leurs pratiques
 - Le groupe est perçu comme un soutien moral indéfectible pour faire face aux crises climatiques, sanitaires et économiques.

Cependant quelques points sont encore perfectibles :

- Le temps de travail des agriculteurs sur les cultures n'a pas diminué malgré la mutualisation. La mise en place de cultures « semences » demande beaucoup de technicité et de temps, mais depuis 3 ans l'expérience et la professionnalisation des membres laissent entrevoir une amélioration. D'ailleurs, ce projet a été d'une aide précieuse pour l'accompagnement de leurs réflexions.
- L'utilisation des produits phytosanitaires doit encore diminuer. Le groupe se heurte à des protocoles très stricts des firmes semencières, mais là aussi les mentalités évoluent et les sociétés de semences s'adaptent à la demande de la société en matière d'utilisation de produits chimiques.

Ce projet a permis au groupe de se structurer, de se former, d'expérimenter de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques. Il est devenu un groupe référent, très sollicité pour des interventions, des visites, des échanges. Les membres savent qu'ils ont encore des pistes d'amélioration et ils se sont donc engagés dans un nouveau programme « Groupe 30.000 » afin d'aller plus loin et progresser.